Consignes concernant la Convention d’Aarhus et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

**National focal points and contact points/points of contact**

-Dans la Convention d’Aarhus, le terme « points of contact » (art. 5 (par. 2 b) iii)) est traduit par « points de contact » ;

-Le terme « focal points » a été traduit par « correspondants » dans la décision intitulée « Designation of focal points » (ECE/MP.PP/2/Add.10) et dans le rapport de la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2010/2).

Voir notamment  la page <https://www.unece.org/env/pp/nfp.html>).